



# L'ASSURANCE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

YVES MANSION\*

*« Il y a une considération qui me frappe au moment où je vous parle, et je la livre à vos méditations : c'est que le système de notre société n'est autre chose qu'une vaste assurance, assurance contre la faiblesse, assurance contre le malheur, assurance contre l'ignorance. Examinez à ce point de vue toutes nos institutions, et vous verrez qu'elles concourent toutes au même but, à un but noble et généreux »<sup>1</sup>, Baron de Beauverger, 1868.*

## POSITIONNEMENT DE L'ASSURANCE DANS LE MÉCANISME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Nature du développement durable

#### Le triptyque

En 1987, pour la première fois, le développement durable est défini par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) comme « *un développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures* ». L'idée de durabilité s'associe immédiatement avec des concepts plus larges que la simple croissance économique, en faisant appel aux notions de bien-être et d'équité. La croissance économique est un sous-ensemble du développement durable qui lui, englobe des considérations économiques, environnementales et sociales. Le développement durable est

l'idée selon laquelle il est possible d'éviter des conflits à l'intérieur de ce triptyque. Sa mise en œuvre concrète ne peut se concevoir que de manière dynamique et globale. Dynamique, car l'impulsion ne peut qu'être donnée par les gouvernements : le développement durable est un bouleversement qui touche essentiellement à la notion de bien public universel, bien au-delà du simple constat du caractère limité des ressources naturelles ; le mouvement est ensuite relayé par les entreprises industrielles et commerciales, lorsque la conscience des enjeux est pleinement acquise par les marchés, au sens le plus étendu du terme. Globale, car la réalisation des objectifs ne peut se concevoir que par une participation totale de l'ensemble des acteurs : si un seul acteur ne supporte pas le coût engendré par la recherche d'une croissance équilibrée, alors il produit une incitation négative à la participation des autres acteurs au bien commun, tel que le consensus l'a défini (principe du passager clandestin).

La partie de la science économique qui traite de l'économie publique doit contribuer substantiellement à l'analyse des problèmes. En effet, comme le note

\* Directeur général des AGF ; Président de l'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommages

l'OCDE « *la dégradation de l'environnement est le fait essentiellement d'externalités ou de l'absence de droits de propriété bien définis. Le libre accès à de nombreuses ressources environnementales fait que les agents économiques ne sont guère incités à prendre en compte l'intégralité des coûts de la dégradation de l'environnement* ». Ainsi, une fois acquise par tous, la nécessité de porter ses efforts sur un développement *in fine* durable, verra son prix diffus et supporté équitablement par tous. Se pose alors la question de la mesure :

- combien coûte une rivière polluée ? Une production nouvelle créatrice d'emplois contre la contamination de la faune et de la flore aquatique et la ruine des pêcheurs ;

- combien coûte la disparition d'un paysage ? L'accès au logement à des centaines de familles contre la perte de la libre disposition du patrimoine naturel commun.

Les exemples sont légion. Les comptes nationaux doivent s'entendre rapidement sur une méthode commune reconvenue par tous, pour tenir compte scientifiquement des externalités résultant de la croissance économique telle que comprise jusqu'ici : l'avènement d'un projet favorable à tous et souhaité par tous en dépend.

### **Le rôle des entreprises dans le développement durable**

L'ensemble des entreprises est concerné. De l'industriel qui utilise l'eau d'une rivière pour refroidir ses moteurs, à la boutique du photographe du quartier qui recourt largement à la chimie, l'ensemble des relations client-fournisseur est mis à l'épreuve. L'entreprise crée de la richesse, elle peut aussi la détruire. La relation entre l'homme, le progrès scientifique, et l'innovation technologique s'est toujours divisée en deux en économie politique. D'un côté, le producteur met en œuvre un processus industriel capable de créer des biens ou des services suffisamment intéressants pour

qu'un consommateur achète ce produit ou ce service qui contribuera à l'amélioration de son bien-être et au profit de l'entrepreneur. D'un autre côté, l'Etat met en place et assure le bon fonctionnement des mesures rendant les conditions de cette relation pérennes. Si le caractère limité des ressources et les externalités négatives générées par certains processus industriels ou commerciaux ne sont nouveaux ni pour les experts en écologie, ni pour les économistes, et encore moins pour les hommes politiques, c'est l'accélération de l'accès à l'information généralisée qui fera prendre un tournant décisif à la relation de l'homme à son environnement. Ce tournant est décisif car les consommateurs vont intégrer dans leur courbe d'utilité, et donc dans leurs critères de décision, des notions de long terme et plus particulièrement les atteintes à l'environnement. La lessive qui ne pollue pas est en passe d'être préférée à celle qui, pourtant moins chère, pollue. Lorsque cette incitation implicite est doublée d'une incitation explicite (fiscale, par exemple), alors l'entreprise joue un rôle actif dans le développement durable. Les micro-décisions peuvent désormais être compatibles avec l'intérêt collectif intangible, mais bien réel.

Des entreprises comme 3M Corporation ou Dow Chemicals aux Etats-Unis, ont intégré dans leurs objectifs de long terme des considérations compatibles avec le développement durable ; en diminuant leur dépendance aux sources d'énergies fossiles, en développant la recherche et l'innovation dans le sens d'une plus grande maîtrise des matériaux utilisés et produits, ces entreprises anticipent et peuvent, d'ores et déjà, être en position d'avantage concurrentiel naturel. Les normes ISO sont à cet égard non seulement pleinement conciliables avec l'idée de développement durable, mais aussi incitatrices, conduisant les entreprises à mener des politiques proactives en ce sens. La mise en œuvre de stratégies de long terme de développement durable



ne peut se faire qu'à travers des étapes successives de faible incrément. Aucune entreprise n'a la prétention de vouloir se mettre aux normes totalement en une seule fois. Il va de soi que les entreprises d'assurances vont jouer un rôle majeur dans l'accompagnement de ces micro-décisions, comme nous le verrons plus loin.

## L'apport de l'assurance

### Apport structurel

Du point de vue de l'entreprise d'assurances, le rôle à jouer est double : celui de souscrire des risques au passif qui seront supportés par la mutualité ou disséminés autour du monde par le biais des actionnaires de l'entreprise d'assurances et de réassurances, et celui du placement des primes ainsi collectées, source précieuse de financement pour les demandeurs de capitaux qui ont des projets d'investissement : le développement durable a un prix et s'entend sur le long terme. Il est en effet peu d'entreprises dont les placements sont aussi volumineux, aussi stables et à aussi longue échéance que l'assurance. L'assurance a des effets induits incontestables : comme acheteur de risques, elle permet le développement ; Henry Ford l'avait déjà compris lorsqu'il disait que les véritables bâtisseurs des gratte-ciel de New-York étaient les assureurs. L'assureur n'est pas doté de pouvoirs magiques et il ne faut pas croire qu'il réduit le risque ; il est celui qui fait se rencontrer ceux qui trouvent un bénéfice privé au portage d'une partie infiniment petite du risque total de l'entrepreneur *lambda*. L'assurance joue aussi un rôle dans notre relation au bonheur, comme le soulignait Georges Pompidou, « *le paysan était attaché à sa ferme, et si elle brûlait, il était malheureux ; l'homme moderne est attaché à sa voiture, et si on la détruit, il est ennuyé. Il n'est qu'ennuyé parce qu'il y a l'assurance...* »<sup>2</sup>. C'est

dire si l'assurance joue un rôle fondamental : elle permet la participation du plus grand nombre à la croissance et au développement. Nous verrons plus loin comment elle s'insère dans le développement durable.

### Application aux phases de développement

La place que prendra l'assurance dans le développement, et le développement durable, est très différente s'il s'agit d'une économie en phase de développement, ou d'une économie avancée. Dans cette dernière, l'assurance est sollicitée en permanence par les acteurs économiques et sociaux et elle trouve sa place dans un dispositif juridique, prudentiel et financier stable et élaboré. Dans un pays en phase de développement, l'assurance a, certes, un rôle à jouer, mais il n'est pas premier. L'Etat et les institutions doivent être légitimes, acceptés et respectés par tous ; ce n'est que dans ce cadre-là que les représentants élus par le peuple décideront de mesures efficaces et durables capables de soutenir à long terme une croissance, un développement, et un développement durable. L'assurance trouvera alors normalement sa place avec son cortège d'effets induits sur le secteur financier, la prévention des risques, la jurisprudence et le développement de la réassurance. Il est encore une étape que la communauté internationale se doit d'explorer plus profondément, la couverture des risques à l'échelle macroéconomique<sup>3</sup>. Les institutions sont encore à imaginer, ainsi que les moyens de couverture, mais il ne serait pas impossible qu'une nouvelle forme d'assurance puisse aider à atteindre l'objectif de développement durable plus rapidement, de manière équitable et équilibrée ; nul doute que les assureurs et réassureurs doivent apporter leurs compétences dans la mise en œuvre de ces processus. Les accords de Kyoto sur l'effet de serre en sont un exemple encourageant.

## DEMAIN, COMMENT L'ASSURANCE SOUTIENDRA-T-ELLE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Jusqu'à une période récente, nous l'avons vu, les assureurs comme les assurés ne se sont intéressés qu'à l'un des aspects du triptyque qui définit le développement durable, c'est-à-dire la sphère économique et plus particulièrement la protection des biens matériels, puis, dans un deuxième temps la protection des personnes. Aujourd'hui, les deux autres aspects du développement durable, que sont l'environnement et la qualité de la vie, constituent de nouveaux besoins, de nouvelles attentes pour les populations et les entreprises. De même, le patrimoine de l'entreprise se modifie avec l'avènement des composantes immatérielles de l'activité, composantes encore mal valorisées mais qui constitueront sans doute dans les prochaines années les bases de l'entreprise moderne.

Les trois composantes, dans leurs formes renouvelées, doivent être maintenant correctement appréhendées par le monde de l'assurance afin d'apporter, comme par le passé, une réponse adéquate aux assurés.

### Une évolution dans le soutien aux entreprises et à l'économie

L'assurance ne peut plus se contenter d'apporter une indemnisation simple lors de la survenance d'un sinistre matériel. Les besoins d'assurance des entreprises sont de plus en plus inclus dans un besoin plus général de sécurité au sens large du terme, ce qui peut conduire à proposer des garanties d'assurance d'une nature nouvelle, et à accompagner les prestations d'assurance par des services à forte valeur ajoutée. Il convient en effet de mieux prendre en compte les valeurs immatérielles de

l'entreprise (image, brevets, savoir-faire...), qui croissent désormais plus rapidement que les valeurs matérielles ; l'approche assurantielle devrait viser davantage les conséquences que les causes des sinistres que subissent les entreprises, tout en adoptant plus largement les techniques de financements alternatifs des risques.

### De nouveaux produits d'assurance

On ne sait pas encore, de manière satisfaisante, prendre en compte les richesses réelles de l'entreprise et *a fortiori* celles d'un pays. Une chose est sûre, ces richesses ne se limitent plus seulement à la valeur des actifs corporels et financiers. Il convient donc, pour l'assureur, d'innover en élargissant la notion de sinistre garanti : le sinistre, c'est ce qui n'est pas prévu et a un impact négatif sur le bilan actuel ou sur le futur bilan de l'entreprise. Ce qui revient en fait à ne plus raisonner, vis-à-vis de l'assuré, par rapport à des causes mais plutôt à n'étudier que les conséquences d'un sinistre, même si d'un point de vue assurantiel il faut continuer à établir des statistiques sur les causes. C'est en fait une couverture du risque économique que les assureurs vont être amenés à construire. Nous partons du constat que, sur une période significative (1990-1996), l'ensemble des pertes des entreprises françaises déficitaires est inférieur à l'ensemble des profits dégagés par les entreprises bénéficiaires et que d'un point de vue plus microéconomique, on constate facilement que les pertes des entreprises s'enchaînent les unes aux autres. Si une entreprise est en perte, ces pertes s'imputent d'abord à son compte d'exploitation puis à son capital. Si les pertes sont supérieures au capital, l'entreprise disparaît. Ces pertes s'imputent en domino au compte d'exploitation des sociétés créancières et ainsi de suite. Ainsi, il existe d'ores et déjà une mutualisation de fait des risques dans notre économie, et tout compte fait, le jeu est



à somme positive. Finalement, les entreprises mettent en œuvre indirectement un mécanisme de couverture du risque économique. Mais cela se fait, évidemment, de façon anarchique, sans contrôle et sans organisation.

La couverture du risque économique nécessiterait, pour l'entreprise, d'établir des comptes prévisionnels fiables ainsi que d'être garantie par ailleurs contre l'ensemble des périls classiques (incendie, explosion...) qui protègent déjà certains éléments bilantiels de l'entreprise. Cette couverture de l'entreprise devrait s'accompagner de mesures de prévention et de protection (*risk management*, experts comptables...). Pour solvabiliser ce risque qui serait très corrélé à l'activité économique d'un pays ainsi que la santé économique d'un secteur, les recours à des produits de transferts alternatifs des risques (titrisation, option, obligations à coupon et principal variables) vers les marchés de réassurances et les marchés financiers seraient nécessaires. A terme, c'est quasiment une couverture de risque macroéconomique qui pourrait s'envisager par filière, par secteur et, pourquoi pas, par pays. C'est dire l'importance du défi qu'auront à relever les assureurs et leurs partenaires.

#### **Au-delà de la simple indemnisation, un véritable service**

Tout comme pour ses propres assurés, la valeur de l'assureur ne se résume plus aux indemnités qu'il verse. Il se positionne comme un véritable service à valeur ajoutée. Il peut être conseil en analyse des risques et en prévention, conseil en couverture des risques. Il peut aider l'entreprise lors de la survenance d'un sinistre (des conseils en communication de crise peuvent intervenir) et après le sinistre pour adapter les couvertures et tirer les enseignements du sinistre. Aujourd'hui, force est de constater que les entre-

prises, essentiellement les PME, n'ont pas conscience des risques inhérents à leur activité. La responsabilité civile (avec des conséquences sur l'environnement ou la population, nous y reviendrons) est un risque mal appréhendé, tout comme les pertes financières qui peuvent découler d'un sinistre matériel simple (intérêt de retard, frais de retrait du produit, indisponibilité d'une chaîne de production) qui ont un impact non négligeable sur l'activité et même sur la survie de l'entreprise assurée.

#### **Une véritable prise en compte des autres aspects du développement durable**

Historiquement, l'assurance a commencé par couvrir le risque d'entreprise, accompagnant les grandes phases de développement de nos économies. Aujourd'hui, les acteurs économiques prennent conscience de l'importance d'autres facteurs qui, s'ils n'interviennent pas directement dans la formation d'un profit immédiat, concourent à son soutien en préservant, pour les générations à venir, une capacité de croissance et de production. Environnement, qualité de vie, santé sont devenus des valeurs aussi importantes qu'activité, développement ou encore profit. Les interactions entre ces concepts sont de plus en plus évidentes et l'assureur se doit d'accompagner, voire d'aider, à révéler cette évolution.

#### **Santé et qualité de vie**

La qualité de vie est un des moteurs du développement durable. Ce concept relativement large peut être vu sous différents aspects. Du point de vue de l'assureur, les offres qui peuvent s'en rapprocher concernent le secteur de la santé et des accidents corporels au sens large (complémentaire santé, garanties invalidité/accidents, garan-

ties dépendances, assurance chômage). Nombre de ces risques relèvent encore aujourd'hui de l'assurance sociale que l'on oppose souvent à tort à l'assurance privée. Nous ne nous engagerons pas dans des développements sur les avantages réciproques des deux systèmes, ceux-ci ont déjà été largement traités par de nombreux auteurs. Il ne s'agit évidemment pas de substituer l'assurance privée à l'assurance sociale, ni réciproquement, mais de s'interroger sur les modalités de leur coexistence, avec, pour unique finalité, d'apporter une efficacité accrue des systèmes de santé.

Deux voies doivent être explorées afin d'atteindre cet objectif. La première concerne les champs d'intervention respectifs de l'assurance sociale et de l'assurance privée. Il conviendrait, d'une part, de redéfinir l'effort social de l'Etat sur des cibles prioritaires, comme l'exclusion, et d'autre part, de permettre à l'assurance privée de compléter l'offre sociale sur des risques voisins, dont les perceptions se sont accrues pour la population comme les accidents médicaux ou le risque de dépendance. L'autre voie, est celle de la mise en concurrence des organismes gestionnaires publics et privés afin d'apporter une régulation réelle des dérives des régimes sociaux. Bien sûr, la concurrence s'accompagnerait de règles d'ordre public ayant pour finalité l'accès de tous à des soins de qualité. Amélioration de la qualité de service et accroissement de l'efficacité du système concourront à accroître la protection et, de fait, le bien-être de tous.

Mais l'intervention de l'assureur ne doit pas se limiter au risque santé. Trop de disparités existent aujourd'hui dans l'indemnisation et l'aide aux victimes d'accidents. Cette situation est inacceptable et pourtant aucun pays au monde n'apporte encore de solutions. Aussi, dès le début de l'an 2000, les assureurs français proposeront un produit unique,

global et simple pour que chaque victime ait le même traitement quelle que soit la cause de l'accident. C'est une autre contribution essentielle de l'assurance au bien-être des individus.

### **L'assurance et la préservation du patrimoine écologique**

Les atteintes à l'environnement, même si leur impact médiatique est en constante augmentation, sont mal appréhendées par les pollueurs potentiels, d'autant que les réglementations ne sont pas uniformes, laissant ainsi certaines zones géographiques à la merci de pratiques extrêmement polluantes.

Tout comme le risque de responsabilité, la perception du risque de pollution n'est pas présente dans les entreprises. Le premier rôle de l'assureur sera sans doute de sensibiliser ses assurés et de les aider à la prévention des risques de pollution, ce qui constitue la première étape classique de la démarche d'assurance. Dans un deuxième temps, l'assureur peut apporter des solutions.

Les deux premières expériences en la matière ont montré la faisabilité des projets de couverture du risque écologique. Les réponses apportées aujourd'hui concernent essentiellement les frais de dépollution et se heurtent à la difficulté de valoriser justement le sol, le sous-sol et les espèces vivantes qui les peuplent.

Nous sommes au début de la prise de conscience du risque pollution (ses définitions sont d'ailleurs multiples, allant de la pollution accidentelle à la pollution chronique), pourtant, ce risque est particulièrement réglementé. Nul doute que ce sera l'un des grands chantiers de l'assurance au XXI<sup>ème</sup> siècle.

Le positionnement de l'assurance dans les processus de développement des sociétés modernes oblige l'assureur à anti-



ciper les nouveaux besoins et les nouvelles attentes des assurés afin de les aider, de les soutenir et surtout de les protéger. Les trois piliers du développement durable constituent à la fois de grands défis pour le monde de l'assurance mais aussi de

réelles perspectives tout en représentant une continuité de ce qui est la profession de foi de l'assureur : une protection efficace et durable des populations et du secteur productif contre les conséquences négatives d'événements aléatoires.

### BIBLIOGRAPHIE

- BOURGUIGNON, P. (1997) : « *Les risques de l'atteinte à l'environnement* », *Encyclopédie de l'assurance*, Economica.
- Commissariat Général du Plan (1998) : « *Institutions nouvelles pour le développement de l'entreprise* », CGP.
- DELUMEAU, J. (1990) : « *Des grandes peurs fondatrices* », *Risques* n°1.
- ELIASHBERG, C., F. COUILBAULT et M. LATRASSE, (1992) : « *Les grands principes de l'assurance* », A.A. Editeurs.
- EWALD, F. (1990) « *La société assurantielle* », *Risques* n°1.
- KESSLER, D. (1994) : « *Assurance sociale* », *Dictionnaire de l'économie de l'assurance*.
- MOREAU, J-P. (1995) : « *L'assurance privée dans la couverture maladie* », *Risque* n°21.
- RÉMOND GOUILLOUD, M. (1997) : « *L'expérience du FIPOL* », *Risque* n°30.
- SHILLER, R. (1994) « *Macro Markets : Creating Institutions for Managing Society's Largest Economic Risks* », Clarendon Pr.

### NOTES

1. Cité dans Ewald (1990).
2. Cité dans Eliashberg, Couilbault et Latrasse (1992).
3. Shiller, [1994]

